

Invitation à un atelier interactif virtuel



LE TANDEM

PRÉSIDENTE ET DIRECTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En ligne le mardi 12 novembre 2024 à 19h

La présidence et la vice-présidence sont assumées **par les membres parents** élus au sein du conseil d'établissement.¹

La présidence assure le bon fonctionnement du conseil et exerce son rôle **en tandem** avec la direction d'établissement.²

La direction d'établissement participe aux séances du conseil d'établissement, mais **sans droit de vote**.³

Son rôle **en tandem** avec la présidence assure la collégialité et le partenariat nécessaires entre tous les membres concernés au sein du conseil.⁴

Elle assure la direction pédagogique et administrative de l'école et s'assure de l'application des décisions du conseil d'établissement.⁵

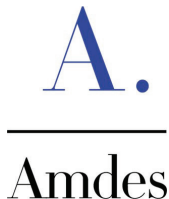
Partenaires
dans l'exercice
d'un leadership
partagé!

Le bon fonctionnement du conseil d'établissement repose avant tout sur la collaboration et, surtout, la **synerg**ie entre la présidence du conseil et la direction de l'établissement.

Axé sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, l'atelier sera animé par **Marius Bourgeois, coach, consultant et conférencier chez escouadeÉDU.**

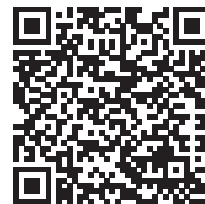


Une invitation des partenaires suivants :



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉCOLES

Aide-mémoire
disponible ici :



^{1,2,3,4} Extraits du **Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement**, disponible sur le site de la Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement du MEQ (lien ci-contre)

⁵ Adapté de la Loi sur l'instruction publique, article 96.12

